

Tendances dans les services de transport

15.1

Étant donné la taille du Canada, sa géographie et sa dépendance vis-à-vis du commerce, le transport de marchandises a toujours joué un rôle important dans l'ensemble du système économique et a connu une croissance spectaculaire au cours de la dernière décennie. Cette montée en flèche faisait suite à des augmentations régulières depuis 30 ans.

Le transport total de marchandises mesuré par les recettes d'exploitation des transporteurs pour compte d'autrui et en location a augmenté pour passer, selon les estimations, de \$400 millions en 1930 à \$7.4 milliards en 1974. Dans le transport de marchandises, le secteur qui a progressé le plus rapidement est celui du camionnage pour compte d'autrui et en location dont les recettes sont passées, selon les estimations, de \$8 millions en 1930 à \$3.1 milliards en 1974.

Pour ce qui est des deux moyens de transport traditionnels, le rail et l'eau, leurs recettes annuelles combinées se sont accrues pour passer, selon les estimations, de \$400 millions en 1930 à \$3.3 milliards en 1974. Les nouveaux moyens de transport comme les pipelines et les avions ont progressé à un taux annuel élevé au cours des 20 à 25 dernières années, mais sans toutefois atteindre le degré d'importance des moyens classiques plus anciens.

Nonobstant l'importance de l'augmentation globale des recettes de tous les moyens de transport, un changement encore plus marqué s'est produit dans la répartition des parts du marché détenues par chacun. Les deux moyens traditionnels, le rail et l'eau qui dominaient presque entièrement le marché en 1930, ont régressé lentement pour passer de 98% en 1930 à 44% en 1974. Les pipelines, qui ne figuraient que pour un demi pour cent du marché en 1950, ont porté leur part à 10% en 1974.

L'industrie du camionnage pour compte d'autrui et en location, qui ne représentait que 2% du marché en 1930, a porté sa part à 42% en 1974 et est devenue le moyen de transport de marchandises le plus important du point de vue des recettes d'exploitation. Des statistiques sommaires sur l'industrie du camionnage pour compte d'autrui et en location sont présentées au tableau 15.18.

Le gouvernement et les transports

15.1.1

Le rôle du gouvernement fédéral dans l'expansion des services de transport est double. Il s'occupe d'abord de promotion, en vue d'assurer la croissance et le développement de moyens de transport adaptés aux besoins, et ensuite de réglementation, économique d'une part dans le cas des tarifs et des services, technique d'autre part pour satisfaire aux normes de sécurité. La construction de canaux depuis l'époque de la Confédération jusqu'à la Voie maritime de Saint-Laurent, l'appui financier accordé aux sociétés de chemins de fer pour leur expansion et la prolongation des voies d'embranchement, la création d'Air Canada, les importants investissements dans les aéroports et autres installations du même genre et la construction de la Transcanadienne appartiennent à la première catégorie.

Les canaux, les ports, la navigation, l'aviation civile ainsi que les chemins de fer interprovinciaux et internationaux relèvent du ministère fédéral des Transports et de diverses sociétés de la Couronne qui sont comptables au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports. Les transports routiers extraprovinciaux et internationaux pour compte d'autrui ou en location relèvent également du gouvernement fédéral, mais aux termes de la Loi fédérale de 1954 sur le transport par véhicule à moteur (SRC 1970, chap. M-14) la fonction de régie est exercée actuellement, à une exception près, par les commissions provinciales des transports.